

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Date de la Convocation : 05/12/2022
 Nombre de conseillers en exercice : 11
 Présents : 08
 Absents : 03

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TEULIER – Maire.

Présents : BAYE Loïc, BERNARD Jean-Louis, FAYRET Jean-Paul, GARDELLE Rémi, GRES Laurent, MIRABEL Anne-Isabelle, ROUX Patrick et TEULIER Daniel.
 M. BERNARD Jean-Louis a été nommé secrétaire de séance.

Approbation procès-verbal réunion du 11/10/2022

Délibérations

N°27-2022 Décision modificative du budget n°2

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les crédits prévus au budget communal pour les raisons suivantes :

-régularisation des écritures pour l'étude d'adressage qui doit être intégrée aux travaux.

Proposition de décision modificative N°2 :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts Dépenses	Augmentation sur crédits ouverts Recettes
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>		
R 2031/041 : Frais d'études		4 680.00
D 2152/041 : installations de voirie	4 680.00	
TOTAL INVESTISSEMENT	4 680.00	4 680.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte cette décision modificative telle que présentée.

N° 28-2022 rapport sur le prix et la qualité du service public en alimentation d'eau potable-exercice 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2021, le 28 septembre 2022 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Saint-Igest, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2021.

N° 29-2022 rapport CLECT du 24 novembre 2022 sur la restitution des subventions versées aux ADMR dans les allocations compensatrices.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport de la CLECT en date du 24 novembre 2022.

Cette commission donnait un avis sur une valorisation de la restitution de la Piscine à la commune de La Capelle Balaguier et sur la restitution des subventions versées aux ADMR pour les communes concernées.

Pour notre commune, la participation à l'ADMR est de 247,50€.

Ce qui ferait passer l'allocation compensatrice que nous versons à Ouest Aveyron Communauté de 32 181,80€ à 31 934,30€ à compter de 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport de la CLECT du 24 novembre 2022
- **Approuve** le nouveau montant de l'allocation compensatrice qui sera de 31 934,30€ à compter de 2023.

N° 30-2022 Convention de mission confiée à Aveyron Ingénierie pour aménagement délaissé RD48 en zone de positionnement de containers

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de convention de mission à signer avec Aveyron Ingénierie.

La commune confie à l'Agence la mission suivante : étude de faisabilité d'aménagement du délaissé de RD48 dans le but de positionner des containers de collecte des déchets.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise M. Le Maire à signer cette convention avec Aveyron Ingénierie ainsi que tout document nécessaire à ce dossier.

Questions diverses

Etude PLUi

Un bilan des dernières modifications apportées au projet du PLUi est fait par M. le maire :

- Le terrain situé à côté du lotissement est inscrit dans une opération d'aménagement programmée-OAP.
- Des parcelles au Mas d'Albagnac ont été ajoutés en partie réservés pour prévoir du stationnement.
- Plusieurs granges sont enregistrées pour une éventuelle rénovation avec changement de destination du bien.

Le règlement du PLUi sera prochainement étudié.

Projet aménagement bâtiments au Causse

L'architecte, M. FRANCES, a présenté un avant-projet avec des plans de l'aménagement de la maison et de la grange.

Avant le chiffrage des travaux de rénovation, plusieurs choix sont à faire. Dans la maison, un passage permettra de relier ce qui deviendra la pièce à vivre avec l'ancienne souillarde par la création d'une ouverture. Une fenêtre sera créée dans le salon pour amener de la luminosité car cette pièce est sombre. Il y aura une chambre et une salle de bain à ce même niveau et deux chambres avec une petite salle de bain à l'étage. Il est demandé qu'un WC soit prévu aussi à l'étage.

Les caves de la maison sont trop basses pour créer d'autres pièces à vivre et elles garderont le même usage.

La grange est un bâtiment très étroit et difficile à aménager. Dans l'hypothèse de créer des pièces à l'étage, il faudrait rehausser la toiture, ce qui représente un coût supplémentaire. Il est décidé que seul le rez-de-chaussée pourrait être aménagé en logement.

Pour rappel, ce projet se décompose en deux phases : tranche 1 pour la maison et tranche 2 pour la grange.

Il faut attendre le chiffrage des travaux pour faire un choix entre ces deux bâtiments mais aussi avec la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Aménagement ancien vestiaire

La partie vestiaire visiteurs est occupée par la distillerie pour y stocker du bois. Il est envisagé de revoir la disposition des pièces en cassant la partie vestiaire arbitre pour le rangement de matériel par le club des jeunes.

La coopérative de distillation demande s'il est possible de faire un passage entre les deux bâtiments qui sont très proches. Ce principe est validé.

Le conseil départemental peut apporter une aide pour ce projet mais à condition de faire une étude avec Aveyron Ingénierie. Une aide de la communauté de communes est aussi possible avec le fonds de concours. Le loyer de la distillerie serait augmenté avec l'occupation d'une partie de l'ancien vestiaire.

Voir pour clôturer le terrain en utilisant les piquets déjà en place.

Travaux entretien avec agent mairie de Naussac

L'employé a taillé les haies du bourg ainsi que les deux arbres du parking de la salle des fêtes.

Voir pour tailler les autres arbres du village et de la station d'épuration avec la location d'une nacelle.

Les branchages sont stockés sur le terrain situé à côté des étangs et seront broyés.

Il est prévu de faire des plantations au lotissement et autour de la grande croix du bourg. Voir aussi avec des habitants pour qu'ils donnent leur avis.

Faire nettoyer les ronces et herbes au lotissement ainsi que du lierre sur le mur de la maison BOYÉ.

Nettoyage des locaux

Plusieurs devis seront demandés pour le nettoyage de la salle des fêtes et de la mairie.

Bilan voirie

Les travaux sont terminés.

Problème signalé au Mas de l'Air avec des petites ondulations sur le dernier revêtement et l'épaveuse qui a arraché les bordures du chemin.

Cette année l'épaveuse a coupé des arbustes et branches d'arbres au-delà de la limite de voirie.

Un panneau est cassé à l'Albrespic.

Concernant les travaux réalisés sur le domaine privé au Puech, un mail de la communauté de communes précise que c'est une erreur de l'entreprise.

Reboucher tranchée derrière la salle des fêtes.

Tournée de la commission voirie prévue le 27 décembre.

Cérémonie des vœux

Les vœux sont prévus dimanche 22 janvier à 11h.

Aménagement terrain Froment

La rénovation du mur de clôture est estimée à 20 000€. Un devis sera demandé pour refaire le mur à une hauteur de 50 cm avec la pose d'un grillage au-dessus.

Réunion des associations

Prévoir une rencontre entre les associations et les élus en février 2023.

Réunion office de tourisme

Jean-Paul fait un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté sur une étude d'amélioration de l'offre touristique au niveau du territoire de la communauté de communes. Le bureau d'étude propose, entre autres, de construire une passerelle au saut de la Mounine. Il est constaté que l'offre touristique est plus importante sur Villefranche et Najac en comparaison avec la partie nord du territoire.

Le Maire,
Daniel TEULIER



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BERNARD

